Envoyé en préfecture le 18/04/2025
Reçu en préfecture le 18/04/2025
Publié le 18/04/2025
ID : 028-212800130-20250414-2025_08A-DE

REPUBLIQUE
FRANCAISE

Département d'Eure-et-Loir
Arrondissement de Chartres

NOMBRE DE MEMBRES			
Afférents au conseil municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
15	**15**	**10**	**12**

Date de la convocation
09/04/2025
Date d'affichage
09/04/2025

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune d'Aunay-sous-Auneau

SÉANCE DU LUNDI 14 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le quatorze avril à 18h31, le Conseil Municipal de la commune d'Aunay-sous-Auneau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Robert DARIEN, Maire de la commune, à la salle du conseil municipal de la mairie, conformément aux dispositions de la délibération n°2022_74 du 21 septembre 2022.

Présidence : **M. Robert DARIEN, Maire**

Secrétaire de séance : **Mme Cathy LUTRAT**

Participants : **M. Robert DARIEN, M. Alex BORNES, Mme Cathy LUTRAT, M. Thierry DROUILLEAU, Mme Frédérique SEVESTRE, M. Daniel MOREAU, Mme Gwenaël BEYE, M. Patrick RIVARD, Mme Jasmonde MARTIN et M. Jean-André CAHUZAC.**

Absents excusés : **Mme Evelyne GENECQUE, M. Jean-Luc MARIETTE, M. Vincent ZOUZOULKOWSKY (pouvoir à Jasmonde MARTIN),** M. **Julien PICHOT (Pouvoir à M. Thierry DROUILLEAUX)**

Absente : **Mme Julie DE FRANCQUEVILLE**

Objet de la Délibération :

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025

Délibération n° 2025_08

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1636 B sexies,

Vu l'avis de la commission des finances du 26 mars 2025,

Monsieur le Maire expose qu'il s'agit, par cette délibération, de fixer les taux à appliquer pour l'année 2025 sur chacune des taxes directes locales.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, décide :

- *De ne pas augmenter les taux pour l'année 2025*
- *De fixer les taux d'imposition en 2025 comme suit*
- *D'autoriser M le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.*

	Bases 2025	Taux	Produits
TFPB	1 157 000 €	55,46 %	641 672 €
TFPNB	201 900 €	34,29 %	69 232 €
THRS	89 900 €	18,01 %	16 191 €
		TOTAL	**727 095 €**

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de :
- La publication sur le site internet :
www.aunay-sous-auneau.fr Rubrique : La commune / Vie municipale le : 17/04/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat en application de l'article R421-1 du code la justice administrative
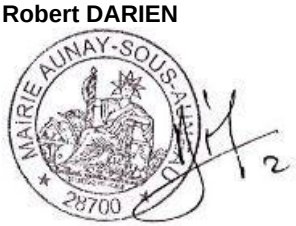
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Robert DARIEN